

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE
QUÉBEC** **03 AOÛT 2020**
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCÉ
COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouice siège en séance ordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 19h00 ce 3^e jour d'août 2020, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier Jacques-André Brunet
 Élise Lacas Kelly Jean-Paul Landry
 Lucille Raymond Simon Deschênes-Jones

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Johannie Tremblay

Le président de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020
3. Adoption des dépenses encourues du mois de juillet 2020
4. Trésorie
5. Engagement de crédit
6. Correspondance
7. Toutes recommandations des contribuables par écrit
8. Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
9. Rapport audit intérimaire au 30 juin 2020
10. Contrat de travail / Nouvelle directrice générale
11. Contrat de location d'un local ou location de la salle municipale – Clause covid-19
12. Formation de secourismes en milieu de travail
13. Rapport projet FAIR
14. Points divers
 - a) suivi de dossier
 - b) sécurité public
 - c) loisirs
 - d) service de proximité
 - e) proposition résolution – Magasin Coop
 - f) Achat tracteur à pelouse
 - g) transport RÉGÎM
 - h) SIA – changement de trajet
15. Période de questions
16. Huit clos
17. Levée de l'assemblée

098-2020

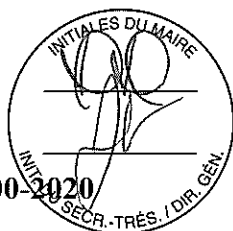
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Roch Gohier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeure ouvert.

099-2020

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Jean-Paul Landry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE le procès-verbal suivant soit approuvé
- Séance ordinaire du 6 juillet 2020 à 19h00



100-2020

N° de résolution
ou annotation

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} juillet 2020 au 31 juillet 2020 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-07-20 (compte payé) totalisant une somme de 14 475.23\$
- pour le bordereau CAP-07-20 (compte à payer) le point est ajourné dû au bris informatique survenu le jeudi 30 juillet 2020. Une séance extraordinaire aura lieu le jeudi 13 août pour l'adoption de ces comptes

Il est proposé par Élise Lacas-Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Accepter les comptes payés au montant de 14 475.23\$ et de reporter les comptes à payer à la séance extraordinaire du 13 août 2020.

TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 31 juillet 2020 a été déposé et présenté.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Sur proposition de Élise Lacas-Kelly, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Engagement de crédit de 45 000\$ pour les dépenses prévues du mois d'août 2020.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

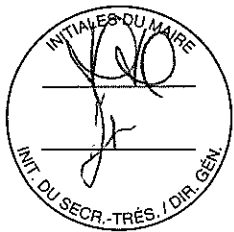
ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



N° de résolution
ou annotation

Que le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche approuve les dépenses d'un montant de 8 022.26\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RAPPORT AUDIT INTÉRIMAIRE AU 30 JUIN 2020

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'audit déposé par la firme Mallette au 30 juin 2020 qui met fin à l'employabilité de Blandine Parent comme Directrice générale de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche.

103-2020

CONTRAT DE TRAVAIL / NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-André-de-Restigouche, accepte le nouveau contrat de travail de Johannie Tremblay, nouvelle directrice générale jusqu'au 31 décembre 2020

104-2020

CONTRAT DE LOCATION D'UN LOCAL OU LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE – CLAUSE COVID-19

Il est proposé par Lucille Raymond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité rajoute la clause covid-19 tant que les mesures sanitaires l'exigeront.

105-2020

FORMATION DE SECOURISTES EN MILIEU DE TRAVAIL

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise Johannie Tremblay à suivre la formation de Secourisme en milieu de travail qui aura lieu à St-François-d'Assise le 16 et 17 novembre 2020 par Du Cœur aux Soins.

106-2020

RAPPORT PROJET FAIR

Il est proposé par Élise Lacas-Kelly et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le rapport du projet FAIR du 1 au 31 juillet pour un total des dépenses de 3921.41\$ soit adopté.

POINTS DIVERS

SÉCURITÉ PUBLIC

Il fut discuté d'un problème dans le nord du village, l'eau de pluie se déverse dans le lac d'un citoyen lors de fortes pluies. La directrice générale va contacter les Entreprises Armand Lagacé et fils pour aller vérifier le problème.

LOISIRS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION – MAGASIN COOP

Les membres du conseil ont pris connaissance du projet de résolution pour la demande du magasin Coop qui va être envoyée à la MRC Avignon. Tous donnent leur accord pour l'envoi tel que présenté.

ACHAT TRACTEUR A PELOUSE

Des soumissions seront proposées à la prochaine réunion.



107-2020

N° de résolution
ou annotation

TRANSPORT REGIM

Le prix pour adhérer à ce service sera présenté à la séance de septembre.

SIA – CHANGEMENT DE TRAJET

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité appui le projet du SIA de changer le sentier actuel pour le faire sortir au parc du centenaire.

PÉRIODE DE QUESTION

Lors de la période de question, monsieur Scott Irvine est venu pour des questions à poser au conseil. Ce citoyen ne parlait qu'anglais alors je n'ai pu comprendre clairement ses demandes.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

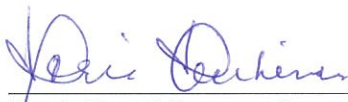
L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.

La levée de l'assemblée est proposée par Jean-Paul Landry à 8h45.


Maire
secrétaire-trésorière


Directrice générale &

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Doris Deschênes, maire